

Annexe 1_ Consultation écrite AGO ALDA du 10 mars 2021**Rapport moral du Vice-Président - Exercice 2019/2020 - Résolution 1**

Mesdames, Messieurs,

Comme vous le savez, Guy DION, Président de l'ALDA, a mis un terme à ses fonctions de Président de l'ALDA le 31 août 2020. En vertu de l'article 29 de nos statuts, le Vice-Président remplace le Président en cas d'empêchement.

Un nouveau Président sera nommé à l'issue du renouvellement du tiers sortant de notre Syndicat qui sera élu de manière exceptionnelle par correspondance lors de la prochaine AGO.

Une note d'information vous avait été diffusée fin décembre 2020 afin de vous faire part de la décision de reporter notre AGO de fin d'année à une date ultérieure.

Nous espérons initialement pouvoir organiser cette AGO en présentiel à la fin du mois de février 2021. Le contexte sanitaire n'a malheureusement pas permis d'opter pour cette solution. Organiser cette réunion par un système de visioconférence a aussi été envisagé en son temps, mais ses modalités d'organisation et d'animation s'avèrent impossibles avec plus de cent membres présents.

La faculté d'organiser cette assemblée par correspondance nous est accordée par l'ordonnance n° 2020-1497 du 2 décembre 2020 portant prorogation et modification de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19.

Il est ici entendu « par correspondance » que les votes seront effectués par voie postale.

L'ordre du jour demeure habituel et nous nous prononcerons sur les résolutions suivantes :

- 1- Rapport moral du Vice-Président.
- 2- Rapport de l'expert-comptable et approbation des comptes.
- 3- Quitus de gestion.
- 4- Renouvellement du tiers sortant.

Dans l'attente de la nomination d'un nouveau Président, il m'appartient de vous informer de l'état de notre association et de son activité au cours de l'année qui vient de s'écouler :

1- Clôture des comptes :

Comme vous pourrez le constater à la lecture des éléments financiers communiqués et plus particulièrement ceux de l'annexe 4 « Rapport de l'expert-comptable », l'ALDA bénéficie d'une situation financière saine malgré un résultat de l'exercice déficitaire de 66 417 €. L'estimation de résultat de l'exercice 2019-2020 qui vous avait été présentée dans le cadre de l'assemblée générale de l'été 2020 était de - 64 244 € pour un résultat prévisionnel de - 40 624 € (voté par notre AGO au cours de l'été 2019).

Cet exercice 2019-2020 intégrait un programme d'investissement relativement ambitieux permettant notamment de poursuivre le programme de déploiement du réseau fibre optique horizontal de l'ALDA et de moderniser le processus de coordination des transports, mission assumée par le pôle d'accueil station dont l'ALDA est gestionnaire. Les investissements prévus ont été réalisés ; quelques impondérables ont dû aussi être assumés par notre association comme la réalisation de travaux sur certains passages publics dont l'ALDA est propriétaire. Concernant les charges « courantes », le

budget comparé aux comptes vous permettra de constater que les lignes budgétaires ont dans leur ensemble été respectées. A noter que le poste réseau câblé contrat de maintenance présente un solde négatif de 36 000 €. Il avait été convenu par le syndicat de l'ALDA que l'augmentation de prestation incluse dans le contrat de maintenance/supervision SUMNET devrait être assumée en consommant une partie de la trésorerie de l'association afin de ne pas augmenter la cotisation.

2- La rencontre ALDA-SYANE :

Une note d'information vous avait été adressée le 23 décembre 2020 pour vous récapituler la teneur des échanges entretenus avec le Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de Haute-Savoie. Je reprendrai ici les termes de cette correspondance pour ceux qui n'en auraient pas encore pris connaissance :

« Cette rencontre a eu lieu en octobre 2020 au siège de ce Syndicat et c'est en ma qualité de Vice-Président de l'ALDA que j'ai pu y représenter les intérêts de notre association, accompagné notamment d'un avocat spécialisé dans le secteur des infrastructures Telecom. Après plusieurs allers retours de courriels jusqu'au 14 décembre, voilà en substance le constat de nos échanges :

Pour ceux qui n'auraient pas encore pris connaissance du sujet, Le SYANE (Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique) est une structure publique qui a pour mission de couvrir en FTTH l'ensemble du périmètre qui lui a été confié dans le cadre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du territoire (SDTAN) de 2011, regroupant notamment les communes de Haute-Savoie et le Conseil Départemental.

La commune de Morzine Avoriaz fait partie du périmètre FTTH du SYANE.

Le financement de ce déploiement est en partie assumé par l'Etat dans le cadre du PFTTH, la Région Auvergne Rhône-Alpes, et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI).

Le SYANE assure la maîtrise d'ouvrage du déploiement du réseau FTTH, l'exploitation est pour sa part confiée à un délégataire de service public (COVAGE HAUTE-SAVOIE).

Concernant Avoriaz, le SYANE a déjà déployé un câble de desserte alimentant son central optique qui permettra à terme le déploiement FTTH sur l'ensemble d'Avoriaz.

Dans le cadre FTTH, lorsque les « colonnes montantes » en fibre optique ne sont pas déjà existantes, leur installation peut être financièrement supportée par l'opérateur FTTH qui les réalise.

En revanche, une copropriété peut aussi décider de déployer et de financer sa propre colonne montante, comme cela a déjà été fait. Selon le SYANE, l'équipement d'Avoriaz en FTTH fait partie de la seconde phase (2020-2025) de leur déploiement. Le SYANE n'a pas été en mesure de nous indiquer précisément quel serait le calendrier de mise en service de ses installations.

Le réseau du SYANE sera conforme aux prescriptions réglementaires propres aux réseaux FTTH, et sera mutualisé au profit de tous les opérateurs (qui sont de fait les principaux cofinanceurs du réseau SYANE). Ce réseau FTTH du SYANE impliquera soit le déploiement d'une nouvelle colonne montante en fibre optique, soit la réutilisation de celle déjà installée par la copropriété, cette réutilisation dépendant des considérations techniques du SYANE lors du déploiement de son réseau. Il est donc possible d'avoir, une fois que le SYANE aura déployé son réseau, deux colonnes montantes de fibre optique par copropriété.

Ainsi tout propriétaire d'Avoriaz serait en mesure de souscrire un abonnement fibre auprès d'un opérateur commercial (Orange, SFR, Bouygues...) au tarif habituellement en vigueur (de l'ordre de 500 € par an).

Lorsque les installations du SYANE seront opérationnelles, se posera la question de la cohabitation de notre réseau avec le leur.

En conclusion de cet échange avec le SYANE :

- Le SYANE confirme le déploiement de son réseau FTTH sur l'ensemble des locaux de la station, y compris ceux concernés par le réseau de l'ALDA. Aucun calendrier précis n'est encore arrêté.

- Dans un souci d'équité entre ses membres, L'ALDA va achever la réalisation de son réseau horizontal (quelques immeubles restent à connecter). L'ALDA continue à exploiter son réseau de fibre optique ; elle assume les coûts inhérents au fonctionnement de ce service (achat de bande passante, le cas échéant de nouvelles cartes GPON pour permettre la connexion au fur et à mesure de tous les modems, rétribution du prestataire dans le cadre du contrat de maintenance/supervision)
- Le SYANE et l'ALDA prennent donc acte de la prochaine coexistence des deux réseaux physiques à Avoriaz, celui de l'ALDA et celui du SYANE sans présager de la capacité de continuer à opérer pour l'ALDA. »

3- Les projets de développement à Avoriaz :

En complément des diverses intentions de réhabilitation extérieures et intérieures de certaines copropriétés ou d'extension de certains chalets déjà existante, plusieurs projets de développement sont en cours d'instruction ou en phase d'étude :

- L'hôtel du Téléphérique dont le permis de construire a été déposé en juin 2020 et dont l'arrêté d'autorisation de travaux a été promulgué en date du 15 février 2021.
- La rénovation de l'ancienne gare supérieure du téléphérique qui devrait accueillir les bureaux de la SERMA,
- Le remplacement du télésiège du plateau par un système de télécabine,
- Le réaménagement de la place Jean Vuarnet dont une partie du programme est de permettre une cohabitation des différents flux skieurs/piétons/transports et de faciliter le parcours clientèle avec la prise en charge de cette dernière par les traineaux ou chenillettes à proximité de la sortie de la gare du 3S.

Le PLU modification n°10 stipulant que l'ALDA doit émettre un préavis consultatif avant dépôt de tout projet situé dans notre lotissement auprès des services instructeurs, l'ALDA fait partie des organes consultés.

L'examen du permis de construire de l'hôtel ne pouvant être dissocié de ces divers projets, la commission urbanisme de l'ALDA n'a pas été en mesure de délivrer un préavis définitif lors de l'émission de sa première note en octobre 2020, bien que ses membres soient unanimement favorables à l'implantation d'un tel équipement nécessaire au renforcement de l'offre commerciale proposée par notre station et de ce fait susceptible d'améliorer encore son attractivité.

Pour ceux qui souhaiteraient prendre connaissance du dossier relatif au projet d'hôtel du Téléphérique, ce dernier est consultable en s'adressant au service de l'urbanisme de la mairie de Morzine-Avoriaz.

Espérant avoir pu vous éclairer sur les différents sujets composant l'actualité de notre association et comptant sur votre compréhension concernant cette proposition de vote par correspondance, je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de mes cordiales et sincères salutations.

Eric DUSSART
Vice-Président de l'ALDA

